

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le treize février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	06/02/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/02/2024

OBJET :

Contrat Nos Territoires d'Abord 2022-2027 (NTA) avec la région SUD : Avenant N° 1

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Daniel GALLAND procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Guy BONNARDEL procuration à M. Christian HUBAUD

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, M. Rémy ODDOU, M. Thierry PLETAN, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le territoire Gapençais s'est engagé le 8 Décembre 2022 avec la Région SUD autour d'un contrat "Nos territoires d'abord" (Ex-CRET), pour une durée de 5 ans, entre 2022 et 2027. Ce contrat nouvelle génération se compose d'un volet stratégique, directement issu du Plan Climat voté par la Région SUD et répondant aux enjeux du SRADDET (annexe 2) et d'un volet opérationnel (annexe 1). L'objectif de la Région est de mieux articuler cette politique contractuelle d'aménagement du territoire avec le Contrat d'avenir et, de manière plus ponctuelle, avec les dispositifs nationaux tels que "Petites villes de demain".

Le contrat est conclu entre la Région SUD et les communautés de communes Buëch-Dévoluy, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon-Val-d'Avance et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, qui a été désignée cheffe de file sur le territoire. Le SCOT de l'aire Gapençaise est également signataire de ce contrat.

Ces axes stratégiques déclinent les priorités régionales et affirment la volonté du territoire de contribuer aux objectifs régionaux en tenant compte des particularités et spécificités du territoire alpin, à la fois rural et urbain. Un territoire attractif de par son climat, son environnement et sa qualité de vie. La stratégie proposée s'articule donc autour de ces atouts et de l'axe majeur et transversal "Bien-vivre en territoire Gapençais".

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de projets qui répond aux enjeux majeurs du territoire. Un territoire qui souhaite accroître son attractivité et sa notoriété, en améliorant son accessibilité et ses infrastructures, et en préservant son cadre de vie et ses spécificités, par un aménagement cohérent et structuré.

La gouvernance du Contrat (élaboration, mise en oeuvre, suivi et évaluation) est assurée par un Comité de pilotage, instance partenariale, composée de 2 conseillers Régionaux référents du territoire et par les Présidents des EPCI signataires du contrat (ou de leurs représentants).

Cette première année de vie de ce contrat s'est conclue par le Comité de Pilotage du 18 septembre 2023 qui a donné lieu à un premier avenant, afin d'intégrer quelques ajustements à l'annexe 1 du contrat. Cette première revoyure a notamment permis l'intégration de trois projets de la ville de Tallard, pour un montant de 172 500 € d'aides, autour de la valorisation des énergies renouvelables et de la réhabilitation énergétique des logements.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources humaines réunie le 1er Février 2024 :

- Article 1 : d'approuver le premier avenant au contrat Régional "Nos Territoires d'Abord" entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire du Gapençais.

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document afférent.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Président

Le Secrétaire de Séance

Roger DIDIER

Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :